

# **DEBAT D' ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**2 0 1 9**

**Conseil Municipal du 25 mars 2019**

Communes de 3 500 habitants et plus

## Cadre réglementaire:

- Débat sur les orientations générales du budget
- Dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci
- Vote du budget avant le 15 avril 2019

# Contexte

- **Le débat d'orientations budgétaires constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.**
- **À cette occasion sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière.**
- **C'est la première étape du cycle budgétaire.**
- **Depuis 2016 la présentation du DOB donne lieu à un vote.**

# Objectifs du DOB

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière avec des éléments rétrospectifs, comparatifs et prospectifs.
- CA 2018

# Dotation globale de fonctionnement

- La DGF a vu le jour en 1979 avec pour objectif de garantir la stabilité des budgets locaux.
- Depuis 2011 l'enveloppe normée est gelée, la DGF, n'est plus indexée sur l'inflation. Montant fixé en loi de finances.
- La DGF (part forfaitaire), principale dotation aux collectivités locales baisse au niveau national de 3,66 milliards par an et ce, au moins jusqu'en 2017 pour atteindre une baisse d'environ 11 milliards.
- En 2013, le montant de la dotation forfaitaire était de 916 841 €
- En 2017, la dotation était de 552 737 €.
- En 2018, son montant était de 534 607€
- **On estime qu'elle sera de 518 000 € pour l'exercice 2019.**

## Environnement local

- **GRAND POITIERS:**

- Communauté urbaine et transfert de la compétence « Voirie et Eclairage public ».
- Modification significative de la structure budgétaire.
- Impact structurel considérable sur le budget communal.

Harmonisation sur l'ensemble du territoire des situations fiscales.

Le choix est fait de ne pas modifier les taux dits moyens.

Les taux sont en cours de lissage pour la troisième et avant dernière année.

La politique financière de la CU s'inscrit, en application de la loi de programmation des finances publiques, dans le contrat qui a été signé avec l'Etat et qui prévoit une évolution des dépenses de fonctionnement de + 1,2 % par an sur 3 ans...1,1 % par rapport au compte de gestion 2017..

## Environnement Communal

- La commune de Migné-Auxances est impactée par l'ensemble des décisions unilatérales du gouvernement DGF, etc.. et subit les aléas budgétaires structurels liés à la mise en place de la Communauté Urbaine.
- Néanmoins la situation financière communale est maîtrisée et l'investissement aussi dynamique que possible.
- Les éléments de contexte:
  - 1 Augmentation des dépenses de fonctionnement de 1, 89 %.
  - 2 Maintient des ressources humaines malgré les transferts.
  - 3 Pas d'augmentation prévue de la part communale des taux d'imposition pour l'année 2019.
  - 4 Investir malgré tout en tenant compte du passage en CU.
  - 5 Poursuite de la baisse de l'autofinancement
  - 6 Endettement maîtrisé malgré le recours à l'emprunt cette année.

**Chap 73 Impôts et taxe: Augmentation prévisionnelle d'environ 1,06 %.**

Effort fiscal lié à l'augmentation des valeurs locatives de 2,2 % maintient **des taux d'impôt communaux. Variation physique + 0,8%. Soit + 3% de produit attendu.**

**Dotations GP: Attribution de compensation en baisse....**

Produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation en diminution ainsi que la TLPE.

**Chap 74 Dotation et subventions: Nouvelle diminution de 5,98%.**

DGF (forfaitaire) diminution estimée - 17 000 €.

En 2013 le montant de la DGF était de 1 109 679 € contre 677 404€ en 2018

DNP et Compensations fiscales, pas d'infos rassurantes à ce jour (-28 000 € DNP)

- **Chap 70 Produit des Services: Diminution à prévoir.**

Bonne fréquentation, restauration et garderies, Alignement des tarifs de l'EMMA sur ceux du Conservatoire à la rentrée . Ce chapitre ne pèse plus 10 à 11% des recettes.

<b>TAXES</b>	<b>Bases 2019 (Pour mémoire)</b>	<b>Taux actuels</b>	<b>Majoration proposée T.H. : 0,0% T.FB: 0%</b>	<b>Produit 2018 (Pour mémoire)</b>
Taxe d'habitation	<b>8 380 000</b>	17,85 %	<b>17,85%</b>	<b>1 495 830 €</b>
Foncier bâti	<b>7 216 000</b>	20,2 %	<b>20,2 %</b>	<b>1 457 632 €</b>
Foncier non bâti	<b>106 200</b>	50 %	<b>50 %</b>	<b>53 100 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>3 006 562 €</b>

## **Variation Imposée:**

**Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases : + 2,2 % (Etat)**

**Variation physique des bases : 0,8 % TH et 0,8 % FB. (nouvelles constructions)**

**Soit une variation globale des recettes prévisionnelles de :**

**3 %**

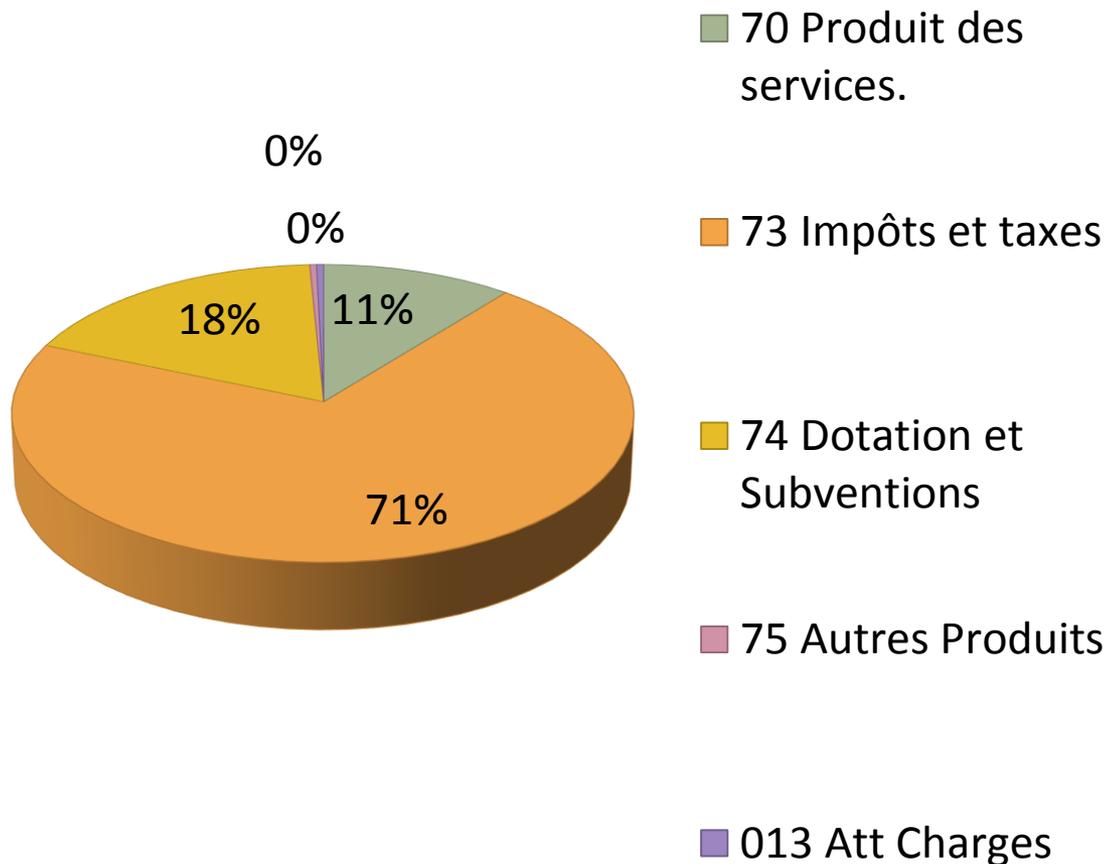
**pour la Taxe d'habitation ET pour les propriétés bâties.**

## **Proposition:**

**Pas d'augmentation des taux en 2019.**

**Produit attendu : 3 006 562 €**

## Recettes principales



- Chap 73: **3 579 570 €**
- Chap 74: **901 627 €**
- Chap 70: **540 605 €**
- Chap 75: **19 000 €**
- Chap 013: **20 000 €**

- **Chapitre 011 Charges à caractère général : Hausse de 2%**

Augmentation de 21 000 € sur 1 076 000 € lié à la maintenance, fourniture de petit matériel, location locaux crèche avec travaux

- **Chapitre 012 Charges de personnel : Augmentation 2,00 %.**

GVT

Absentéisme de longue durée qui impacte fortement la collectivité.

Rémunération PPCR

- **Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : Augmentation de 2,31% est prévue.**

Fréquentation de l'école privées stable. Subvention complémentaire au CCAS.

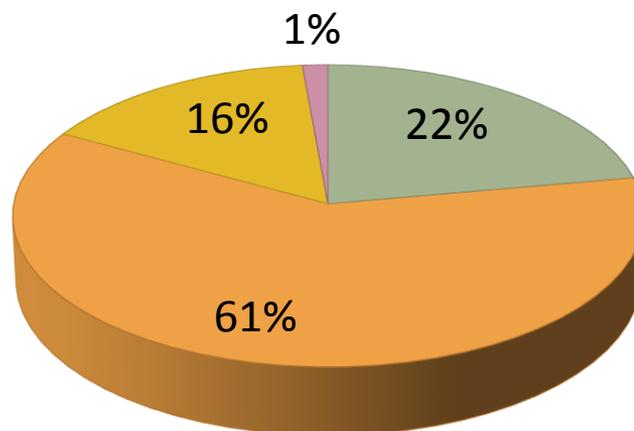
- **Chapitre 66 Charges financières : Baisse de 9,33%**

Diminution des intérêts. Un emprunt de 323 000 € est prévu.

- **Chapitre 014 Atténuation de charges: 0%, pas de pénalité SRU.**

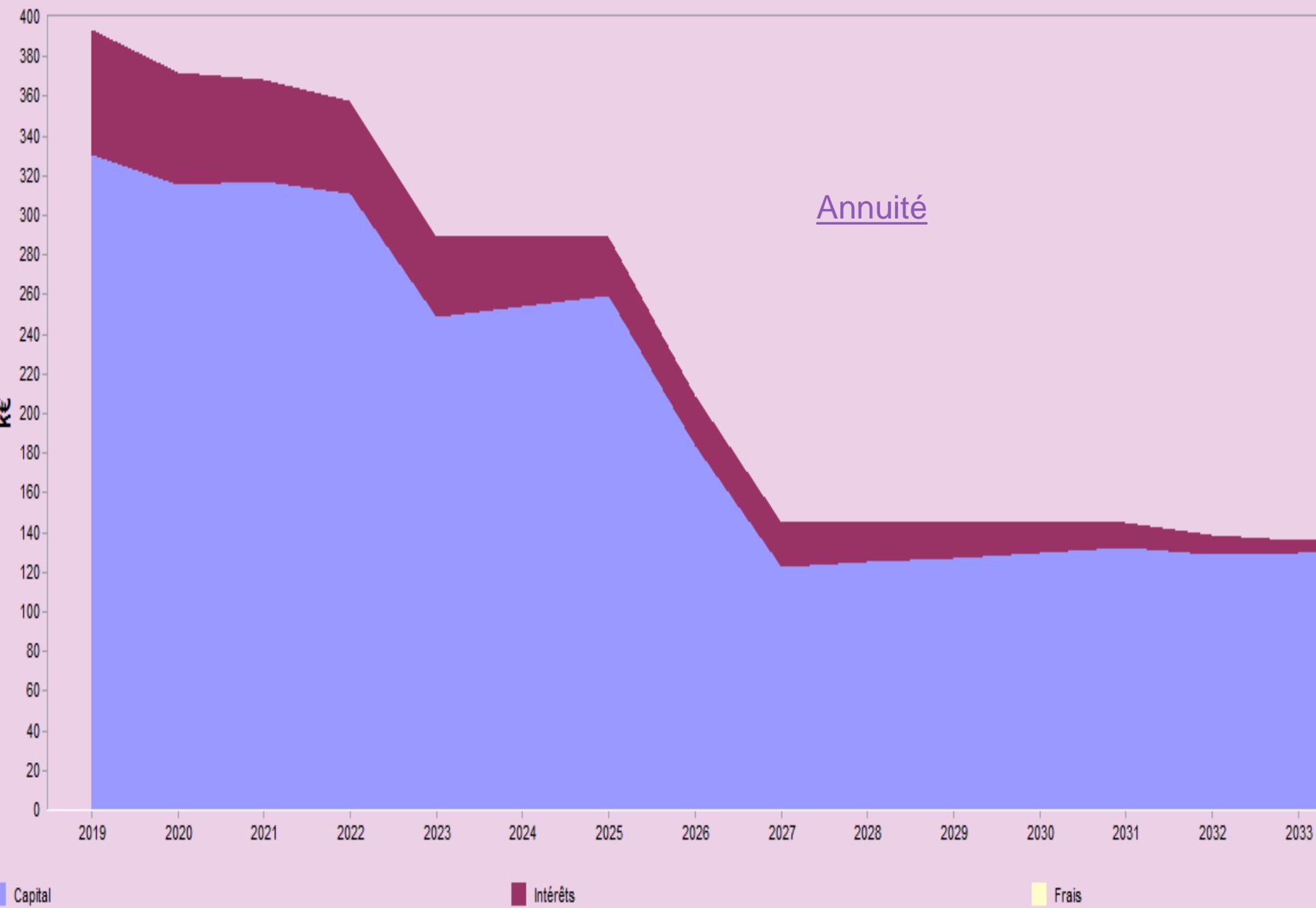
- **Augmentation prévisionnelle des dépenses courantes de 90 000 € soit + 1,89%.**

## Charges Principales



- 011 Charges à caractères générales.
- 012 Charges de personnel
- 65 Charges de gestion courantes
- 66 Charges financières

- Chap 011: **1 076 000 €**
- Chap 012: **2 950 000 €**
- Chap 65 : **754 000 €**
- Chap 66: **68 000 €**
  
- **Autofinancement brut :**  
**458 000 €**



# INVESTISSEMENTS 2019

## RECETTES

RECETTES TOTALES : 1 173 000 €

Principales Opérations

# Principales orientations

- 1 **Maitrise des dépenses de fonctionnement.**
- 2 **Pas d'augmentation des taux.**
- 3 **Autofinancement « encore » préservé.**
- 4 **Préservation des capacités d'endettement avec un emprunt prévu à hauteur de 323 000 €.**
- 5 **Maintien de la qualité des services à la population.**
- 6 **Compétence voirie et éclairage public en CU, priorité des investissements sur la sécurité, bâtiments, aménagement et restauration de l'existant, économie d'énergie et accessibilité, etc....**